



MAIRIE DE
GUESNAIN

(NORD)
Article 1

ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION PRESCRIT A L'OCCASION DU DEFILE ORGANISE POUR LA JOURNEE OLYMPIQUE.

Arrêté de Police N° 49/2024 (ST) du 18 JUIN 2024

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du défilé organisé pour la **Journée Olympique** par le service jeunesse de Guesnain le **vendredi 26 juillet 2024**.

ARRETE

Le cortège partira à 10H30 de l'école primaire Joliot et Marie Curie rue René Golliot.

Itinéraire : rue René Golliot, place Roger Salengro, rues François Bacquet, Jules Mousseron, Fleury, puis Paul Eluard pour une arrivée au complexe sportif Robert Barran.

Article 2

Pendant toute la durée du défilé, les rues citées ci-dessus, seront interdites à la circulation et au stationnement de 10h30 à 11h30.

Article 3

Des barrières et/ou véhicules seront installés par les services techniques de la commune aux endroits suivants :

- Rue René Golliot angle de la rue Jean Jaurès
- Rue François Bacquet angle de la rue de l'Egalité
- Rond-Point de la rue François Bacquet
- Rue de Fleury angle de la rue Jules Mousseron
- Rond-Point de la rue Oscar Desmaretz
- Rue Paul Eluard angle de la rue Arthur Ramette
- Rue Paul Eluard angle de la rue Jean Jaurès

Article 4

Tout véhicule en infraction ou entravant la circulation et le bon déroulement de ce défilé sera mis en fourrière. La mise en fourrière peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3.

Article 5

Le service technique de la commune se chargera de la mise en place du dispositif et de la signalisation réglementaire.

Article 6

Madame Sandrine Malarme Directrice du Service Jeunesse.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
Le 18 juin 2024

Le Maire,
Maryline LUCAS

Tous les courriers doivent être adressés à Madame le Maire

B.P. 29 • 59287 GUESNAIN

Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77

<http://www.ville-guesnain.fr>